

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2022 DE LA COMMUNE DE HAUTMONT

1/ LES PRIORITES ET ORIENTATIONS DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DES BUDGETS 2022:

Le Débat d'Orientation Budgétaire a permis de dresser un état des lieux des finances de la commune au 31 décembre 2021.

En dépit d'un endettement important, la situation financière de la Commune est satisfaisante.

La Ville a emprunté significativement ces dernières années pour financer le programme ANRU et le Port à Sec. Ce sont ces deux programmes qui pèsent sur le niveau d'endettement de la Commune.

Pour autant, la Ville maintient une capacité à se désendetter plutôt bonne puisque celle-ci est inférieure à 6 ans. Pour faire simple, cela signifie que la Commune peut rembourser l'intégralité de sa dette en 6 ans si elle y consacre tout son budget d'investissement, sachant que le seuil d'alerte est situé à 11 ans.

L'endettement ne constitue pas le seul critère qui permette d'évaluer la situation financière de la Commune. La capacité de la Commune à « épargner » sur ses dépenses courantes au profit du financement de ses investissements est un critère très important synonyme de bonne gestion. La commune dispose d'une épargne de 2,9 millions d'euros, en progression de 38,1 %. Cette capacité à financer nos investissements permet de ne pas recourir à l'emprunt et d'envisager un désendettement sur les années à venir.

Pour aborder l'exercice 2022, la Commune dispose ainsi d'une situation financière relativement bonne, mais n'aura pas recours à l'emprunt afin de poursuivre le désendettement engagé depuis 2020. Cela signifie que la Commune réalisera ses actions et ses programmes d'investissement sans emprunt, et en essayant d'obtenir des subventions à chaque fois que cela sera possible, de l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération,...pour ne citer qu'eux.

2/ BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2022 DE LA VILLE D'HAUTMONT :

Le Budget Primitif consolidé (budget général + budget annexe ANRU + budget annexe Port à Sec) de la Commune s'élève à 44,5 millions d'euros.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 20,8 millions d'euros et celle de fonctionnement à 23,7 millions d'euros.

Ce budget comporte donc deux sections :

- Une section de fonctionnement :

Elle retrace les opérations courantes.

Pour les dépenses, il s'agit de toutes celles nécessaires au fonctionnement de la collectivité (salaires et charges de personnel de la Commune, des prestations de services extérieurs comme les charges d'entretien, les autres charges de gestion courante, les intérêts de la dette notamment, ou encore les dotations aux amortissements et aux provisions).

Pour les recettes, il s'agit principalement des prestations de services, des droits d'entrée, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes, et éventuellement des reprises sur provisions et amortissements.

- Une section d'investissement :

Elle enregistre les opérations qui accroissent ou diminuent le capital (ou patrimoine) de la collectivité.

En dépenses, on y retrouve notamment le remboursement du capital de la dette, les dépenses d'équipement de la collectivité (acquisitions de biens immobiliers et mobiliers pour une certaine valeur, travaux de constructions).

Pour les recettes d'investissement il s'agit notamment des emprunts, des dotations et subventions de l'Etat. On y trouve également une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement, affecté au financement des investissements.

2.1/ Les budgets Port à Sec et ANRU:

Pour le premier, l'enveloppe 2022 s'élève à 1,3 millions d'euros. Les charges sont importantes et correspondent essentiellement au remboursement de la dette, ainsi qu'aux divers frais liés à la maintenance, aux contrôles périodiques, face à des rentrées de loyers qui resteront vraisemblablement peu élevées en 2022.

Pour le second, l'enveloppe budgétaire est de 4,3 millions d'euros. Ce programme de rénovation urbaine arrive à son terme, l'essentiel des dépenses concerne le remboursement de la dette. Aucune recette n'est prévue pour ce budget.

2.2/ Le budget général de la Commune:

Ce budget est le plus important ; d'un montant de 38,8 millions d'euros, il permet de mener la politique municipale, tant sur les actions quotidiennes, que sur les programmes d'investissement.

↳ la maîtrise et l'optimisation des dépenses :

La maîtrise des dépenses, notamment de fonctionnement, sera essentielle pour favoriser notre capacité à autofinancer nos investissements. L'exercice est d'autant plus délicat que le coût de l'énergie, le prix des matières, ne cessent d'augmenter.

↳ des ressources à optimiser :

La Commune peut compter sur ses deux principales sources de recettes, comme chaque année. Première source de recettes, les dotations principalement versées par l'Etat, représentent un peu plus de 40 % des recettes perçues. Elles progressent légèrement en 2022.

Seconde source de recettes, les recettes fiscales représentent un peu plus de 34 % du budget des recettes. Cette recette est d'ailleurs celle qui concerne le plus directement les Hautmontois, puisque ce sont les taxes qui touchent directement à leur porte-monnaie. Les élus ont fait le choix pour 2022 de poursuivre la baisse des taux de fiscalité locale, avec une nouvelle diminution de 0,5 % du taux voté par la Commune sur les Taxes Foncières Bâties et Non Bâties.

Pour optimiser le niveau de ses recettes, la Commune se montre entreprenante en recherche de subventions. Chaque fois que cela est possible, des dossiers de subventions sont montés, ce qui permet par exemple de compter sur un peu moins d'1,8 millions d'euros en 2022, principalement pour contribuer à financer les programmes d'investissements, objets du point suivant.

↳ Quels investissements en 2022 :

Une enveloppe de près de 7,5 millions d'euros est prévue pour 2022 sur le budget général ; 7,6 millions en tenant compte des autres budgets.

Le déploiement de la vidéoprotection sera poursuivi, tout comme les investissements pluriannuels et récurrents que sont les voiries, l'entretien des bâtiments, ou encore le programme de résorption de l'habitat insalubre (c'est-à-dire les démolitions de logements vétustes). Des projets arrivent à terme en 2022 : chapelle St Eloi, Ecole Fontaine, Stade Dembiermont, rénovation d'écoles, rénovation salle Pirart ; d'autres débutent : réalisation du complexe sportif Jean Damien, rénovation du centre culturel, rénovation extension de la Maison de Quartier du Bois du Quesnoy, pour les principaux. Des études sont également en cours pour préparer l'avenir du site Paquet ou encore du Pôle Gare.

Les élus confirment également leur engagement et leur accompagnement de projets privés tels que le village des marques ou encore le projet de transformation de l'abbaye.

↳ Pas de nouvel emprunt au profit d'une gestion saine des finances de la Ville :

Dans un souci de bonne gestion budgétaire, et pour réduire le niveau de notre endettement, aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2022. Le budget est bâti en s'appuyant sur les ressources internes, l'autofinancement et la recherche de subventions.

2.3/ Le détail des programmes d'investissement 2022:

Ci-dessous figure le détail des investissements prévus en 2022 pour l'ensemble des budgets :

Projets / Programmes	Enveloppe 2022
Rénovation des chaussées communales	1 200 000 €
Rénovation des bâtiments communaux	500 000 €
Déploiement de la vidéoprotection	256 200 €
Entretien des écoles	100 000 €
Acquisition foncière	350 000 €
Démolitions (hors politique de résorption de l'habitat insalubre)	217 000 €
Développement numérique des services de la mairie	50 000 €
Rénovation du centre culturel	51 600 €
Transformation de l'abbaye	84 000 €
Réalisation complexe sportif Jean Damien	360 000 €
Rénovation extension de la Maison de Quartier du Bois du Quesnoy	42 000 €

Rénovation école Denies Les Roses	42 000 €
Mise en accessibilité Ad'Ap de la mairie et la bibliothèque	376 000 €
Rénovation du stade Dembiermont	631 730 €
Réhabilitation de la Chapelle St Eloi	666 900 €
Socle numérique de base – appel à projets pour les écoles élémentaires	74 425 €
Opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre	1 260 000 €
Rénovation de la salle Fontaine	228 000 €
Rénovation de la toiture de l'Ecole Victor Hugo	250 000 €
Rénovation de l'école Périer (accessibilité + acoustique)	402 620 €
Sécurisation des établissements scolaires	86 400 €
Etudes pôle gare	50 000 €
Investissements Port à Sec	60 000 €
Investissements courants (renouvellement de matériels, licences, matériel informatique, logiciels, etc....)	231 500 €
TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2022	7 570 475 €